



Feuille de route Innov Provence

"pour un écosystème d'innovation attractif et performant"

Table des matières à titre indicatif

1.	La feuille de route Innov Provence : pourquoi et comment ?	2
	2017 – 2022: une vision de l'innovation qui se précise et prend de l'ampleur	
	Les enseignements de l'état des lieux de l'écosystème de l'innovation	
	Le « Club Innov' Provence » et la démarche de co-construction pour un écosystème de l'innovation attractif et	
	formant	10
5.	Repères pour une action partagée au service de l'innovation sur le territoire métropolitain	13
۸.	De l'émergence à la croissance : accueillir, accompagner et consolider le développement des entreprises innov	antes
tou	t au long de leur parcours	13
	Un ADN et des colorations à développer	
	Développer les capacités et les opportunités d'innovation territoriale	
D.	Faire rayonner les capacités d'innovation du territoire	311

1. La feuille de route Innov Provence : pourquoi et comment ?

Ambition en matière d'innovation

L'innovation est protéiforme et de ce fait difficile à enfermer dans une définition. L'innovation est le plus souvent ramenée aux technologies, et plus particulièrement aux technologies du digital, mais elle peut tout autant s'appuyer de nouveaux usages, services ou modèles d'organisation.

A l'échelle d'une Métropole, il apparaît ainsi pertinent de retenir une définition de l'innovation en relation non pas avec les technologies, moyens ou supports mobilisés, mais avec les effets qu'elle produit, les transformations qu'elle opère (sociétales, sociales et économiques) et les transitions qu'elle permet (numérique, écologique, ...).

La crise sanitaire et économique a renforcé la nécessité de miser sur l'innovation, quelle que soit la forme qu'elle revêt. Ainsi, l'innovation constitue aujourd'hui un moyen privilégié de :

- Répondre aux défis sociétaux du XXIe siècle (changement climatique, urbanisation, vieillissement de la population, décarbonation des activités économiques et de la mobilité, ...). A cet égard, l'Agenda du développement économique, renouvelé en juin 2022, traduit l'ambition de la Métropole, exprimée par ses élus dans le cadre de la Commission Ambition, de mettre les transitions au cœur du projet et des politiques publiques métropolitaines;
- Accélérer la reprise économique en renforçant l'excellence de filières d'excellence et en stimulant la création d'entreprise ;
- Transformer les organisations afin de les rendre plus agiles, résilientes et inclusives.

Dans ce contexte, l'ambition de la Métropole de faire d'Aix-Marseille Provence un territoire d'innovation et d'expérimentation d'envergure européenne prend tout son sens. Cette ambition peut s'exprimer au travers d'un double défi à relever collectivement par la Métropole et les acteurs de l'écosystème d'innovation :

- Doter le territoire d'un écosystème d'innovation lisible, attractif et performant;
- Développer les capacités d'innovation territoriale.

Continuité dans la réflexion stratégique et opérationnelle

L'Agenda du développement économique de la Métropole Aix-Marseille Provence, voté en 2017, faisait du « développement d'une métropole entrepreneuriale et innovante » l'un de ses objectifs stratégiques.

Dans la continuité de l'Agenda, une étude a été confiée à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM) afin de réaliser

un « état des lieux du fonctionnement de l'écosystème d'innovation ». Les constats et pistes d'action qui en sont issus ont permis de poser les bases d'une démarche de co-construction, initiée par la Métropole avec les acteurs concernés, visant « un écosystème plus attractif et performant ». Des ateliers ont été organisés tout au long de l'année 2021 suivant les méthodes du design thinking. Ce travail a fait l'objet d'une séance de restitution collective en octobre 2021, qui a été l'occasion de fonder le *Club Innov Provence*.

Dans le même temps, depuis 2017, la Métropole a poursuivi son soutien aux acteurs de l'écosystème et aux grands projets du territoire, structurants en matière d'innovation. Elle a notamment co-initié, aux côtés d'Aix-Marseille Université, acteur majeur de l'écosystème, la Cité de l'Innovation et des Savoirs d'Aix-Marseille (CISAM), lieu totem de l'innovation métropolitaine. Ainsi, au filtre de l'action et de la réflexion, sa vision de l'innovation s'est précisée et a pris une nouvelle dimension, qui s'incarne dans le double défi évoqué ci-dessus.

Tandis que la Métropole a voté le 30 juin 2022 l'actualisation de son Agenda du développement économique, la présente feuille de route a pour vocation de cristalliser le contenu produit avec les acteurs lors de la démarche de co-construction et de mettre en perspective les actions qu'ils portent dans le champ de l'innovation.

Intention et valeur de la feuille de route

La Métropole souhaite faire de ce document, dans l'esprit de la démarche de co-construction qu'elle a conduite et du Club Innov'Provence qui en est issu, un support partagé, porteur d'une vision commune et surtout de l'action collective au service d'un écosystème performant et lisible. Dans son intention, le document a ainsi vocation à engager conjointement la Métropole, pour une déclinaison opérationnelle des orientations de l'Agenda du développement économique dans le champ de l'innovation, et ses partenaires. Aussi s'agit-il d'un document à caractère **évolutif** et **opérationnel**:

- **Evolutif**: il constitue une première itération de la feuille de route et sera partagé avec les acteurs de l'écosystème afin d'échanger avec eux sur son contenu, puis d'établir une version consolidée. Il sera par la suite enrichi « au fil de l'eau », à mesure que les actions se mettent en œuvre et que de nouvelles émergent.
- **Opérationnel** : la feuille de route liste des actions à mettre en œuvre pour rendre l'écosystème d'innovation plus attractif, performant et lisible. Pour chacune d'entre elles sont indiqués :
 - les porteurs : la Métropole Aix-Marseille Provence // un ou des acteurs de l'écosystème // portage partagé entre la Métropole et les acteurs.
 - une temporalité de mise en œuvre : action déjà engagée // court terme : action identifiée à engager // moyen long terme : besoin identifié action à définir.

Cette première version de la feuille de route a donc pour vocation de faire un retour à l'écosystème sur le travail entamé ensemble,

que ce soit lors des entretiens menés dans le cadre de l'état des lieux de l'écosystème d'innovation, ou plus récemment dans le cadre de la démarche de co-construction.

La feuille de route détaille des actions représentées visuellement au travers d'un code couleur permettant de distinguer :

- Des actions portées par la métropole ou par des acteurs de l'écosystème, ou encore par un portage collectif (Métropole + acteurs).
- Des actions déjà engagées, d'autres ayant vocation à l'être à court terme, d'autres à moyen long terme.



2. 2017 – 2022 : une vision de l'innovation qui se précise et prend de l'ampleur

L'Agenda du développement économique voté en mars 2017 avait pour ambition de faire d'Aix-Marseille Provence une « métropole entrepreneuriale et innovante » (orientation stratégique n°4). Il s'appuyait pour ce faire sur deux grands leviers :

- Renforcer les capacités d'innovation des entreprises et du territoire ;
- Accélérer la dynamique de l'entrepreneuriat sur le territoire.

Depuis 2017, les interventions de la Métropole en faveur de l'innovation et la recherche ont connu une forte montée en puissance. Elles se traduisent en premier lieu par un soutien financier conséquent, dans le cadre du CPER notamment, aux projets de bâtiments ou d'équipements de recherche contribuant aux filières d'excellence ou aux projets structurants. L'engagement de la Métropole en faveur du rapprochement entre la recherche publique et le monde économique s'illustre de manière particulièrement marquante au travers du partenariat établi avec Aix Marseille Université pour co-fonder la CISAM, aux côtés des groupes CMA-CGM et L'Occitane, et plus récemment en marquant son soutien au projet CISAM+, dont le déploiement engagera plus largement les partenaires d'A*MIDEX (voir encart p. 15).

L'intervention de la Métropole se traduit également par l'aménagement des fechnopôles de Château Gombert, L'Arbois et Grand Luminy (voir encart p. 19), la montée en puissance et l'extension à l'ensemble du territoire métropolitain du fonds « Aix-Marseille Provence Amorçage » (AMPA), sans oublier un soutien financier significatif aux acteurs de l'écosystème d'appui à l'innovation (2 millions d'euros / an).

La Métropole a également impulsé de nouveaux projets visant, par exemple, à développer et accompagner le réflexe « innovation » pour les grands donneurs d'ordre publics et privés du territoire (création de la plateforme d'innovation métropolitaine) ou encore à réaliser des cas d'usage et déployer des sites d'expérimentation dédiés à l'internet des objets et à la ville intelligente (préfiguration Smart Métropole).

Afin d'améliorer encore les services rendus aux habitants, de renforcer la compétitivité de son économie et de conforter son attractivité, la Métropole entend faire de l'innovation un moyen privilégié de :

- Répondre aux nombreux défis sociétaux du XXIe siècle : changement climatique, urbanisation, vieillissement de la population, décarbonation des activités économiques et de la mobilité, Ces défis appellent des réponses qui se doivent d'être innovantes, aussi bien dans les technologies à mobiliser, que dans les usages à développer, ou plus largement dans les transformations à opérer dans nos modes de vie ;
- Renforcer les capacités de développement économique de son territoire, en lien notamment avec les filières d'excellence du territoire. Les entreprises qui innovent sont réputées être mieux armées pour faire face à la concurrence, se développer à

l'international et créer de la richesse.

C'est en sens que la Métropole souhaite aujourd'hui affirmer son positionnement de territoire d'innovation et d'expérimentation d'ambition européenne, et articuler son action autour de deux grands axes :

- Doter le territoire d'un écosystème d'innovation lisible, attractif et performant;
- Développer les capacités d'innovation territoriale.

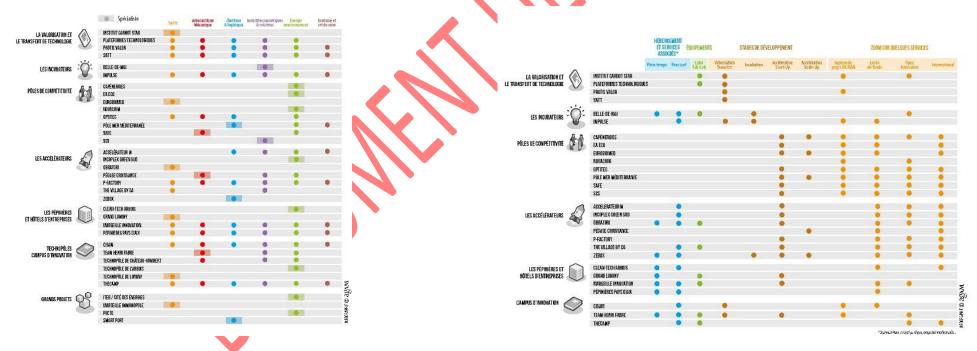
Cette vision de l'innovation et de la structuration de son action en la matière, présentée et déclinée dans cette feuille de route partagée avec l'écosystème, s'inscrit ainsi en pleine cohérence avec l'Agenda du développement économique qui est en cours d'actualisation. Sa première orientation stratégique est en effet consacrée à une Métropole productive, compétitive et innovante, soutenant les transitions et la création d'emplois », avec des leviers visant notamment à :

- Structurer l'écosystème d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation;
- Renforcer les filières d'excellence et leurs sites totems ;
- Accompagner la transition environnementale et accélérer la décarbonation du territoire ;
- Dynamiser la transition digitale et construire une Métropole intelligente et innovante, territoire d'expérimentations.
- Viser la reconquête de souveraineté industrielle, technologique et alimentaire.

3. Les enseignements de l'état des lieux de l'écosystème de l'innovation

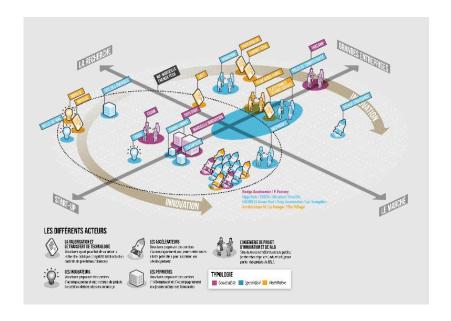
L'Agenda du développement économique voté en 2017 par la Métropole Aix-Marseille Provence, dressait le constat d'une chaîne de l'innovation certes étoffée mais restant à structurer. La Métropole finançant plusieurs de ces structures et dispositifs de soutien à l'innovation, elle a souhaité réaliser un état des lieux de l'écosystème pour mieux appréhender son fonctionnement et sa gouvernance.

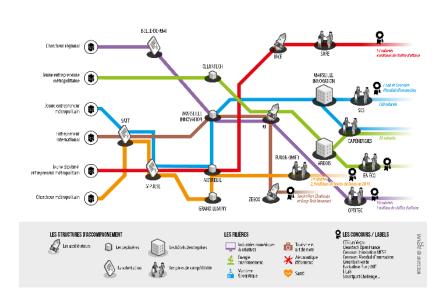
Le premier constat partagé par les acteurs interrogés lors de cette étude est celui d'un écosystème de l'innovation dynamique, riche et dense, qui couvre l'essentiel des besoins d'accompagnement des entrepreneurs, quel que soit le degré de maturité de leur projet et le type d'accompagnement recherché. Chacune des six filières d'excellence identifiées dans l'Agenda de développement économique bénéficie d'un réseau d'acteurs, prêts à accompagner les porteurs de projets et entrepreneurs à toutes les étapes de leur parcours d'innovation. Les deux schémas ci-dessous représentent le positionnement de l'offre de service proposée par les acteurs de l'innovation, en fonction de la maturité du projet de l'entreprise, de son parcours de croissance, et en fonction également de son positionnement dans les filières.



Le deuxième grand constat, dans un contexte où les programmes et structures d'appui à l'innovation et à la création d'entreprises innovantes se sont multipliés au cours de la décennie 2010, est lié à l'articulation et à la lisibilité de leur offre de service. Ce foisonnement et cette diversification engendrent en effet un besoin de clarification de l'offre, de meilleure articulation de leur action et d'animation renforcée à l'échelle de l'écosystème.

Le schéma ci-dessous positionne l'offre de service des différents acteurs en fonction de la maturité du projet de l'entreprise et de sa taille (de la start-up au grand groupe), et du degré d'avancement du projet (de la recherche fondamentale à la mise sur le marché).





Cette étude a également permis d'illustrer la richesse et la diversité des parcours possibles pour une entreprise innovante, quels que soient le profil, l'origine et la filière du porteur de projet. L'infographie ci-dessous, qui retrace 6 parcours de « success stories » en donne une illustration.

Les entretiens menés avec les acteurs de l'écosystème dans le cadre de cet état des lieux ont également mis en lumière le besoin d'offrir aux porteurs de projets et entrepreneurs une meilleure lisibilité des ressources à leur disposition afin de renforcer ainsi les capacités

d'innovation du territoire:

- Clarification du rôle et du positionnement des acteurs (publics, académiques, privés, réseaux, ...);
- Organisation et articulation de l'offre de service afin de proposer des parcours plus intégrés, des phases d'incubation à la croissance;
- Animation générale de l'écosystème.

C'est en réponse à ces grands enjeux que la Métropole a initié et piloté en 2021, aux côtés des acteurs de l'innovation, la démarche de co-construction « pour un écosystème de l'innovation attractif et performant. »

4. Le « Club Innov' Provence » et la démarche de co-construction pour un écosystème de l'innovation attractif et performant.

L'état des lieux de l'écosystème de l'innovation a mis en lumière le besoin d'une animation renforcée de la scène locale de l'innovation et d'une meilleure articulation de l'offre et des ressources mises à disposition des porteurs de projet innovants. L'affirmation et le rayonnement de la métropole innovante passera en effet par une approche écosystémique plus marquée et donc une mise en cohérence encore plus forte entre les différents acteurs et outils métropolitains.

Aussi, forte de son action structurante en soutien des acteurs de l'innovation et de son ambition affichée de faire d'Aix-Marseille Provence un territoire d'innovation et d'expérimentation d'ambition européenne, la Métropole a initié en 2021 la démarche de co-construction « pour un écosystème de l'innovation attractif et performant ». Matérialisée par des ateliers thématiques (Parcours d'innovation / grands comptes / hub Med Afrique / attractivité), cette démarche a réuni tous les acteurs de l'écosystème ¹ et fait l'objet d'une restitution lors du séminaire de lancement du Club Innov Provence à l'automne 2021.

A. Le Club Innov'Provence

Initié par la Métropole Aix-Marseille Provence, le « Club Innov' Provence » est un réseau et un collectif d'acteurs au service de l'innovation sur le territoire métropolitain. Dans la continuité des ateliers de co-construction menés en 2021, la Métropole souhaite avant tout pérenniser une instance informelle d'animation d'un écosystème composé des structures qui accueillent et accompagnent les porteurs de projets innovants, mais aussi des grands comptes, publics et privés, acteurs de l'innovation territoriale au travers des besoins qu'ils émettent, ainsi que leurs partenaires institutionnels et financiers.

Ce Club, qui a vocation à **mobiliser et fédérer** tous ses acteurs, a pour but de renforcer l'animation globale de l'écosystème, de permettre des liens plus fluides et une meilleure coordination de l'offre de services et des actions portées en son sein. Il vise également à **affirmer et communiquer l'ambition du territoire** en matière d'innovation et d'expérimentation.

Par une vision partagée de son évolution, le Club vise ainsi à favoriser un développement harmonieux de l'écosystème, une coévolution,

¹ Entrepreneurs, incubateurs et structures de valorisation, accélérateurs, pépinières, technopôles, pôles de compétitivité, French Tech, université et écoles d'ingénieurs, ...

afin que soit stimulé le recours à l'innovation, partout sur le territoire et pour tous les acteurs.

Le partage de cette feuille de route, celle du Club Innov'Provence, constitue une étape importante et fondatrice de cette alliance d'acteurs au service de l'innovation sur le territoire métropolitain. Elle cristallise en effet le travail produit collectivement jusqu'ici et constitue le cadre d'une volonté et d'une ambition collectives, et des moyens à mettre en œuvre, séparément ou collectivement. Comme évoqué en introduction de ce document, cette première version de la feuille de route, portée et rédigée par la Métropole, a vocation à être partagée avec les acteurs de l'écosystème et amendée suite à ces échanges.

B. Rappel des temps forts de la démarche de co-construction

Plénière	Webinaire de lancement Fév 21	Séminaire écosystème Lancement du Club Innov Provence Oct 21	Séminaire écosystème Présentation de la feuille de route Juillet 22	
s Parcours	Atelier #1 Mars 21	Conception et développem	nent du Guide <u>Innov</u> Provence Webinaire Livraison juil. 22 Juin 22	
comptes	Atelier #1 Mai 21	Atelier #2 Nov 21	Atelier #3 MeetUp Innov Provence #1 Avril 22 Juin 22	
Hub Med Afrique	Atelier #1 Mai 21	Emerging Valley Forum MM Déc21 Fév 22	Forum Europe Atelier #2 Afrique Avril 22 Mars 22 Mise en place de la task fore	ce
Attractivité	Atelier #1 Mai 21	Atelier #2 Déc 21	Vivatech Lancement AMI CES Juin 22 Juin 22	S
Attı			quête Les femmes, l'Afrique et l'écosystème d'innovation	

5. Repères pour une action partagée au service de l'innovation sur le territoire métropolitain

Cette partie constitue le cœur opérant de la feuille de route Innov Provence. Sur la base des riches échanges tenus lors des ateliers de co-construction en 2021, et depuis dans le cadre des groupes de travail qui ont pris le relai, elle dresse, autour de quatre grandes orientations, le cadre d'une action partagée au service de l'innovation sur le territoire d'Aix-Marseille Provence.

Comme évoqué en introduction, son contenu est:

- Opérationnel : pour chacune des actions déclinant les orientations, un ou des porteurs (Métropole, acteurs écosystème, mixte) sont indiqués, et une temporalité de mise en œuvre est également précisée (court terme, moyen terme, long terme) ;
- Évolutif : il sera amendé / précisé / complété si nécessaire suite à la présentation de la feuille de route aux partenaires du Club Innov Provence et au fil du temps. Et donnera lieu à des actualisations régulières.

A. De l'émergence à la croissance : accueillir, accompagner et consolider le développement des entreprises innovantes tout au long de leur parcours

* Faciliter les parcours au sein de l'écosystème, rendre les ressources plus lisibles

L'objectif ici est de garantir un accès facile et clair à « la bonne ressource au bon moment », pour les porteurs de projets d'innovation et de limiter les obstacles à la bonne fluidité des parcours au sein de l'écosystème, qu'ils relèvent d'un défaut d'information ou d'un manque de concertation entre les acteurs. Une fois entré dans l'écosystème, le porteur / entrepreneur doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement complet et sans « couture ».

Cela suppose de disposer d'une visibilité accrue sur le positionnement et les services offerts par les différentes structures d'accompagnement, du résultat de la recherche publique au marché, de la maturation de l'idée à la réalisation du projet. Cela permettrait notamment aux entrepreneurs d'anticiper les étapes et difficultés à venir et de mieux opérer leur franchissement.

Aussi s'agit-il dans cette optique de passer à une phase concrète et opérationnelle de la dynamique entamée avec la démarche de co-construction, et de mettre en place une organisation adéquate des acteurs à partir des besoins des utilisateurs : clarifier, fédérer, favoriser les bonnes pratiques, et favoriser une offre intégrée, procédant d'accords clairs entre les acteurs.

Développement d'un outil d'orientation et de « guidage » des porteurs de projets dans l'écosystème

Cartographie des compétences scientifiques et technologiques Mise en réseau des offres / pour une offre plus intégrée

Action <u>engagée</u> par la <u>Métropole</u>: développement d'un outil digital interactif présentant l'ensemble de l'offre de l'écosystème, qui doit permettre aux porteurs de projets innovants d'identifier les offres correspondant à leur(s) besoin(s) et de trouver ainsi le bon interlocuteur. L'outil sera disponible sur la plateforme d'innovation métropolitaine à l'été 2022.

L'étape suivante consistera:

- à décloisonner les offres de chacun des acteurs afin de fluidifier les parcours entre les structures d'accompagnement;
- à faire en sorte que chacun s'approprie l'offre de service proposée par les autres acteurs du collectif, afin d'être en mesure, lorsque le besoin se présente, d'orienter ou de réorienter les porteurs de projets.
- → Action engagée par Aix-Marseille Université et ses partenaires d'A*MIDEX: cartographie des compétences scientifiques et technologiques au sein des laboratoires et plateformes technologiques (AMU, CNRS, INSERM, AP-HM, IRD, Ecole Centrale Marseille, Sciences-Po Aix).
- Action <u>collective</u> structurante à engager concrètement à <u>court terme</u> : mise en réseau effective de l'offre de service des différents acteurs afin d'aboutir à une offre globale plus intégrée.

Ces différentes actions devront s'accompagner d'une dynamisation et d'un renforcement du dialogue et des rencontres au sein de l'écosystème :

- Entre offreurs de services;
- Entre entrepreneurs (partage d'expérience, démarches collaboratives), entre les entrepreneurs et le secteur privé, notamment les industriels.

Desoin identifié, action à définir collectivement: afin de permettre une amélioration continue et une plus grande lisibilité de l'écosystème, il conviendra de doter le territoire d'un observatoire de l'innovation basé sur des indicateurs partagés afin d'évaluer et de valoriser la performance du territoire, des structures de l'écosystème et des entreprises en matière d'innovation.

Création d'un observatoire de l'innovation métropolitain



CISAM et CISAM+ des projets structurants pour l'écosystème

- ► La CISAM, hub au service de l'innovation territoriale, qui réunit de grands partenaires fondateurs : Aix-Marseille Université et la Métropole Aix-Marseille-Provence co-initiatrices du projet, la CMA-CGM et l'Occitane.
 - Lieu totem, complémentaire des technopôles, qui donne de la visibilité à l'innovation au cœur de la métropole;
 - Laboratoire d'innovation territoriale, qui permet de rapprocher les entreprises de la recherche publique (AMU), et d'accompagner le développement des start-ups.
 - → En 3 ans d'existence : 110 entreprises n'ayant pas de lien avec la recherche publique mises en relation avec des laboratoires et des chercheurs // Plus de 100 start-ups accompagnées par les structures de la CISAM.
- **CISAM+**, projet lauréat du PIA4 (40M€), porté par Aix-Marseille Université et ses partenaires de la fondation A*MIDEX, qui vise à amplifier la stratégie d'innovation d'AMU, pour adresser les défis sociaux et environnementaux en :
 - Construisant un écosystème interdisciplinaire et intégré pour renforcer l'impact de la recherche et de l'enseignement;
 - Maillant et en donnant de la visibilité à tous les outils d'innovation;
 - Créant une filière d'enseignement spécifique dédiée au design, avec l'Ecole Condé.
- 3 thématiques : technologies pour la santé / Industries culturelles et créatives / Responsabilité sociétale et développement durable pour les économies verte et bleue;
- ▶ 7 antennes thématiques (fab-lab, bureaux, espaces connectés, ...);
- 3 missions : diffuser l'innovation dans toutes les formations / accompagner les chercheurs, étudiants et acteurs socioéconomiques / s'affirmer comme des lieux d'open innovation de référence.
- → Une opportunité à saisir pour le territoire et les acteurs du Club Innov Provence pour renforcer la complémentarité et l'articulation de l'offre au service de l'innovation



* Apporter des réponses à des besoins spécifiques

En complément des enjeux liés à la structuration et à l'animation générale de l'écosystème, les ateliers de la démarche de coconstruction ont également permis de faire émerger des besoins et attentes plus spécifiques, afin de compléter encore l'offre de services aux entrepreneurs innovants. La réponse à ces besoins constitue un facteur clé de leur développement et leur maintien sur le territoire. Un Focus spécifique est naturellement nécessaire en fonction des filières d'excellence qui expriment aussi des besoins particuliers.

• <u>Le parcours résidentiel</u>

La question est décisive pour le développement et le maintien des entreprises innovantes sur le territoire, et les attentes sont fortes. La capacité à croître dans un environnement garantissant des liens affinitaires, ainsi que des collaborations de recherche, d'innovation et d'affaires, constitue un enjeu fort pour les entrepreneurs. Les déménagements sont des moments qui peuvent être difficiles à gérer dans la vie d'une jeune entreprise, et les cycles de réponse des institutions sont souvent trop longs.

L'éventail des offres d'hébergement destinées aux entreprises innovantes est large : bureaux classiques, locaux spécialisés adaptés aux filières d'excellence (Healthtech, Cleantech, ICC, ...) et aux activités industrielles (équipements, prototypage thématique, fabrication/expérimentation), tiers lieux,

Aussi est-il nécessaire de proposer une offre d'hébergement adaptée, alliant réactivité et modularité des locaux et services, et permettant une souplesse d'utilisation par les entrepreneurs.

Cette offre devra notamment tenir compte des effets bénéfiques de la concentration des acteurs dans des sites thématisés et lisibles, favorisant les collaborations et les synergies.

Adapter l'offre pour une plus grande modularité / agilité

Action <u>collective</u> à définir (<u>moyen terme</u>): adapter l'offre pour davantage de modularité, de souplesse et de réactivité. Le portage et la déclinaison de cette action structurante restent à préciser.

• <u>Le financement</u>

L'accès au financement, facteur de réussite souvent décisif, en particulier pour les entreprises innovantes, doit être facilité, quel que soit le niveau de maturité de l'entreprise. Des besoins forts ont été exprimés dans les ateliers de co-construction, qui portaient notamment sur la nécessité de disposer d'appui par des experts dédiés, la centralisation de l'information et des modes d'accès aux leviers de financement, le développement des financements en pré-industrialisation, le besoin d'une meilleure connaissance mutuelle

entrepreneurs/investisseurs locaux et d'attirer des investisseurs exogènes.

L'objectif global étant de disposer sur le territoire d'une chaîne de financement complète lisible et facilement accessible aux entrepreneurs. Là aussi, il peut s'agir d'un facteur critique de maintien des entreprises innovantes sur le territoire dans leur phase de croissance ou d'hypercroissance.

Dossier unique financement #AMFT

Prêt d'honneur à l'innovation par MI Fédérer les acteurs locaux du financement au sein du Club Innov Provence

- Action <u>engagée</u> portée par <u>Aix Marseille French Tech</u>: le dossier unique de financement permettant aux start-ups de remplir un document unique et favorisant la lisibilité et l'efficacité du traitement des dossiers.
 Ce dossier est reconnu par les membres du groupe de travail « Banques Innov » qui a pour objectif d'acculturer les acteurs
 - financiers aux métiers de la tech, et de proposer des démarches simplifiées aux entreprises innovantes : Banque de France, CEPAC, Crédit Agricole Alpes Provence, CIC, BNP Paribas, Banque Populaire Méditerranée.
- Action <u>engagée</u>, portée par <u>Medinsoft</u>: le <u>Financial Innovation Day Méditerranée</u> (FIDMED), événement qui vise à favoriser le financement spécifique de l'innovation pour les entreprises du digital.
- Action à <u>moyen/long terme</u> à définir <u>collectivement</u>: fédérer les acteurs locaux du financement au sein du Club Innov Provence et cartographier les dispositifs. Puis susciter, attirer et ancrer les éventuels dispositifs « manquants » (à titre d'exemple, un fonds d'amorçage en pré-industrialisation pour l'environnement (transition énergétique, développement durable, environnement et santé). Travailler collectivement à la lisibilité de l'ensemble de ces dispositifs.

• Le recrutement

Les ateliers de co-construction ont permis de mettre en exergue le manque de structuration de certaines entreprises, notamment de petite taille, en matière de recrutement et de gestion des ressources humaines (RH) et les besoins d'accompagnement qui en découlent pour faciliter la détection et l'attraction des talents, ou encore renforcer la montée en compétence des dirigeants eux-mêmes sur les sujets RH. La capacité de l'écosystème à répondre à ces besoins est un élément central pour maintenir les entreprises et les emplois. Les enjeux en la matière portent essentiellement sur une meilleure communication d'une offre spécifique existante, sur la capacité à attirer et retenir des talents, et sur la dynamisation de la réflexion collective et des projets partagés autour du lien emploi-développement économique.

Développer et rendre visible l'offre d'accompagnement au recrutement

→ Action de <u>moyen terme</u> à préciser par les <u>acteurs de l'écosystème</u>: développer et rendre visible l'offre d'accompagnement au recrutement.

Des parcs technopolitains à la technopole métropolitaine?







La Métropole a développé sur son territoire 3 technopôles concentrant en leur sein toutes les composantes requises pour favoriser l'émergence, la création et le développement d'entreprises innovantes : laboratoires de recherche de niveau international, université et grandes écoles d'ingénieurs et de commerce, incubateurs et pépinières associées à un réseau dense de pôles de compétitivités et d'accélérateurs...

Chacun possède un positionnement singulier, prenant appui sur l'excellence des filières qu'il accueille: environnement et cleantech pour l'Arbois, biotechs et healthtech pour Luminy, sciences de l'ingénieur pour Château Gombert.

La Métropole entend veiller à la consolidation du positionnement de chacun de ces trois sites, organiser leur mise en réseau et conforter leur rôle de pilier de l'écosystème d'innovation et des filières.

En effet, l'évolution des usages et des modalités d'émergence et de déploiement de l'innovation dans les territoires, a poussé à un changement de genre dans la dénomination de ces espaces d'innovation: d'un ou plusieurs <u>technopôles (masc.)</u>, associant accueil physique dans un espace précis + thématique + accompagnement des entreprises, beaucoup de territoires sont passés à <u>la technopole (fém.)</u>, qui désigne une aire urbaine consacrée à l'innovation, la recherche et le développement des hautes technologies. Une technopole pouvant être composée de plusieurs sites technopolitains, et associer d'autres sites d'innovation existants ou à créer. Comment dès lors faire en sorte que les 3 technopôles d'Aix-Marseille Provence, par une mise en réseau organisée, et un déploiement de leurs services au-delà de leur périmètre d'ancrage spatial, constitue le socle d'une véritable technopole métropolitaine?

C'est l'un des enjeux majeurs qui sous-tend la mise en œuvre de cette feuille de route partagée.

B. Un ADN et des colorations à développer

Au-delà de sa densité et de sa richesse, l'écosystème métropolitain de l'innovation présente des spécificités qu'il est important de souligner. Qu'elles soient liées à la position géostratégique et à l'histoire du territoire, ou à des initiatives et dynamiques d'acteurs en cours de développement et d'affirmation, ce sont autant d'éléments différenciant visant, par l'innovation, à générer de la valeur économique, sociale et culturelle.

Innovation et Hub Europe – Afrique

La démarche Provence Africa Connect et l'atelier de co-construction sur le sujet ont mis en lumière l'intensité des relations entre le territoire d'Aix-Marseille Provence et l'Afrique autour de l'innovation, qu'il s'agisse d'entreprises du territoire tournées vers les marchés africains ou de celles de la Tech africaine qui s'intéressent à notre territoire (350 start-ups et PME africaines candidatent chaque année aux appels à projets lancés sur le territoire métropolitain).

Que ce soit des structures spécialisées dans la relation avec l'Afrique (Emerging Valley, Africa Link, AFD, IRD, Anima, ...), des opérateurs de l'écosystème d'innovation (Accélérateur M, Marseille Innovation, Technopole de l'Arbois) ou encore des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (AMU, Kedge, Centrale), les acteurs tournés vers l'innovation africaine sont nombreux et les offres multiples. Le revers de la médaille de cette offre est qu'elle est parfois peu visible et lisible par les publics ciblés. Les actions à mener dans ce champ relèvent de 3 dimensions :

- L'humain, avec les diasporas issues de Méditerranée et d'Afrique dont certaines sont particulièrement intéressées par l'entrepreneuriat. Les démarches en la matière s'inscrivent notamment dans des dispositifs nationaux (Pass Africa, Conseil présidentiel pour l'Afrique);
- L'accompagnement à la croissance des startups : structurer et rendre lisible l'offre dédiée ;
- Les projets de co-innovation, de recherche et développement,

Faciliter l'obtention de visas

Concours
Provence Africa
Connect

Poursuivre et amplifier
spécifique Afrique:
Nord-Sud et Sud-Nord

Soft power talents / entrepreneurs

→ Action engagée par la Métropole avec Provence Promotion: faciliter l'obtention de visas et accompagner les porteurs de projets sur les questions pratiques (administratif, logement, ...).

- → Action <u>collective</u> <u>engagée</u>: prix Provence Africa Connect, concours visant à promouvoir et accompagner un porteur de projet du territoire métropolitain qui porte un projet/partenariat remarquable en Afrique.
- Action <u>engagée</u> portée par <u>les acteurs</u>: <u>Emerging Valley</u>: développer et renforcer un grand événement reliant les écosystèmes et communautés d'entrepreneurs d'Afrique et d'Europe.
- Action <u>collective</u> à préciser à <u>moyen terme</u>: développer et labelliser une offre dédiée, afin de fédérer les acteurs connectés à l'Afrique, de mettre leur offre en réseau avec les partenaires locaux et africains. L'objectif est de proposer une offre globale lisible (soft-landing notamment) et « marketée » pour les porteurs de projets sur un axe Sud-Nord (start-ups africaines) autant que Nord-Sud (entrepreneurs issus des diasporas). Une task force a été constituée pour y travailler.
- → Action à définir à moyen terme, par la Métropole: consolider ce soft power, lié à l'histoire et à la géographie du territoire métropolitain, et aux dynamiques engagées, vis-à-vis des talents et entrepreneurs africains.

Egalité Femme-Homme et entrepreneuriat féminin

Afin de renforcer sa capacité à intégrer de manière transversale la perspective du genre et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de ses missions et politiques publiques, la Métropole Aix- Marseille-Provence s'est dotée d'une mission « Égalité Femmes-Hommes ». Portée au niveau de la Direction Générale des services, la mission Egalité Femmes-Hommes met en œuvre une approche transversale qui vise à promouvoir la place des femmes dans chacune des politiques publiques dont la Métropole a la charge, afin de veiller à ce que les publics bénéficiaires, femmes et hommes, soient traités à égalité.

En collaboration avec les services métropolitains la mission a soutenu **l'émergence d'actions nouvelles** telles que l'arrêt à la demande dans tous les bus métropolitains qui fonctionnent la nuit, des outils pour mieux prendre en considération la place des femmes dans les projets d'aménagement de l'espace public, « Projections plurielles », des rencontres cinématographiques itinérantes sur tout le territoire pour débattre avec le public des ressorts qui entretiennent les inégalités entre les femmes et les hommes,

La mission a également permis la mise en œuvre de partenariats avec des acteurs de la formation et la recherche :

- Une collaboration avec le LEST (**AMU/CNRS**) pour l'accueil d'une doctorante en CIFRE dont la thèse portait sur : « La mise en œuvre du gender mainstreaming au sein d'une collectivité territoriale. La transversalité du genre dans les politiques publiques métropolitaines ».
- Un partenariat avec l'Ecole Urbaine et le programme PRESAGE² de **Sciences Po Paris**. L'enjeu de l'égalité Femme / Homme, et en particulier de l'entrepreneuriat des femmes, est identifié par l'Union européenne comme une thématique forte, soutenue par une

² Soutien à l'entrepreneuriat féminin dans les politiques de développement économique, d'innovation, d'attractivité et de développement international.

- diversité d'instruments et de programmes communautaires. Cette collaboration vise à apporter l'appui nécessaire pour mobiliser la diversité de ces instruments et programmes communautaires en faveur de l'entrepreneuriat féminin.
- Un partenariat avec **Kedge Business School** sur les enjeux de «l'entrepreneuriat au féminin, l'innovation et l'Afrique ». Cette convention avec Kedge, qui est implantée en Afrique (Dakar et Abidjan) doit permettre de valoriser et d'enrichir les dispositifs de l'écosystème métropolitain sur ces sujets, d'enrichir son approche méthodologique et de renforcer ses liens avec l'Afrique.

Sensibiliser l'écosystème à la question du genre Mettre en place l'index « Calypso » pour favoriser l'égalité femmes/hommes

- → Action à engager par la Métropole et ses partenaires: mettre en place des partenariats universitaires et de recherche pour une meilleure prise en compte des enjeux d'égalité femmes hommes au sein de l'écosystème d'innovation.
- Action à engager par la Métropole et ses partenaires: créer des événements et des outils permettant de sensibiliser les acteurs de l'innovation à la question du genre en s'appuyant sur le travail produit par les étudiants de l'école urbaine de Sciences Po pour le compte de la mission égalité femmes/hpmmes de la Métropole.

L'innovation à impact

Riche de **son multiculturalisme et de sa diversité**, le territoire métropolitain est également fortement marqué par les ségrégations sociospatiales et par des **disparités sociales importantes**. L'accès à l'éducation est concerné au premier chef, plus du tiers de la population n'a pas de diplôme dans certains arrondissements de Marseille, et le taux de pauvreté y est plus important qu'ailleurs.

En outre, si la Métropole est un terreau fertile pour faire de la recherche, innover et entreprendre, elle est cependant également confrontée à de fortes disparités économiques. Ainsi, le taux de chômage dans les arrondissements du nord de Marseille avoisine les 30%, et ces disparités sont encore plus marquées pour le chômage des jeunes, qui atteint 50% dans certains quartiers. L'enclavement de ces territoires constitue, aujourd'hui encore, un frein symbolique et opérationnel au développement du territoire métropolitain.

Ces contrastes économiques et sociaux constituent un réel défi pour la mise en œuvre d'une politique territoriale efficiente et inclusive. Au-delà d'une nécessaire intervention structurelle d'envergure, ils représentent également un creuset de l'innovation sous toutes ses formes (technologique, sociale, environnementale...). Et l'innovation et l'entrepreneuriat apparaissent aussi comme un moyen puissant de réappropriation et de consolidation des trajectoires personnelles et professionnelles.

Le tissu d'acteurs associatifs et des initiatives privées d'intérêt général qui **agissent sur le territoire pour apporter des solutions** et recoudre petit à petit les fractures sociales, spatiales et économiques est très dense. Les projets ainsi portés sont foisonnants et s'incarnent notamment au travers d'**un réseau de tiers lieux** riche, l'ensemble révélant une dynamique collective générale ambitieuse et volontaire. La Métropole entend s'engager dans l'accompagnement et le renforcement de cette dynamique, que ce soit en propre ou en partenariat. Elle porte ainsi le **« Campus Connecté »** (avec les Apprentis d'Auteuil, Centrale Marseille et la Maison de l'emploi) qui vise aider l'émergence des talents dans les quartiers prioritaires, et a créé en son sein le « Lab des Possibles », en partenariat avec les acteurs de l'écosystème de l'économie sociale et solidaire, qui vise à co-construire les politiques métropolitaines de cohésion sociale en partant de l'expérience usager et en s'appuyant sur l'expérimentation et l'innovation sociale.

D'autres dispositifs, à l'image du **« French Tech Tremplin »** ont pour objectif de sourcer des projets dans les quartiers prioritaires. La **French Tech** finance ainsi les structures d'appui à l'innovation pour accompagner ces projets. **Marseille Innovation** et **le Carburateur** se sont par exemple associés dans ce cadre.

L'Epopée

Amplifier le programme French Tech Tremplin Renforcer les liens entre l'écosystème d'innovation et les acteurs de l'ESS

- Action <u>engagée</u> par les <u>partenaires</u>: porté par Synergie Family, l'Epopée, tiers lieu dédié à l'innovation éducative et inclusive vise à révéler et faire grandir les talents sur le territoire.
- Action à engager collectivement: comment renforcer le French Tech Tremplin, faire plus, aller plus loin?
- Action à engager collectivement: les écosystèmes de l'innovation et de l'ESS sont très denses et dynamiques, l'objectif est de renforcer les liens, de partager les réseaux, afin d'amplifier l'impact en termes d'inclusion.

Au-delà, le contenu de ce volet « Innovation à impact » reste à travailler et les actions à préciser.

C. Développer les capacités et les opportunités d'innovation territoriale

France Stratégie a publié en mai 2022 un rapport³ qui propose de **faire des transitions et de la soutenabilité l'horizon du développement des territoires** et appelle, pour ce faire, à « les placer au cœur de l'écosystème de la recherche et l'innovation ». En effet, les caractéristiques propres à ces écosystèmes, tout particulièrement celui d'Aix-Marseille Provence qui couvre un large spectre de disciplines et de domaines d'activité, doivent permettre de **contribuer à la résolution des grands défis sociétaux du XXIe siècle** : valorisation de l'interdisciplinarité, confrontation des expertises pour partager les signaux faibles et croiser les analyses.

Aussi, l'innovation au sein de l'écosystème doit-elle **dépasser le seul horizon de création de valeur économique**, pour se placer dans une perspective de création de valeur sociétale, au service de la résolution des grands défis, et de la création des outils qu'il est possible de développer au niveau local pour y apporter des réponses.

De par la multiplicité et la transversalité de ses compétences, en matière de planification, de mobilité, de déchets, d'assainissement, d'environnement ou encore de développement économique, et les politiques publiques qu'elle définit pour les mettre en œuvre, la Métropole dispose d'une capacité d'action et d'impulsion importante en la matière.

C'est en ce sens qu'elle souhaite affirmer, et partager avec tous les partenaires de l'écosystème, l'ambition de faire d'Aix-Marseille Provence un territoire d'innovation et d'expérimentation d'ambition européenne.

* Stimuler l'innovation pour les grandes transitions

> Accélérer la transition environnementale et la décarbonation de l'industrie

L'innovation constitue un levier d'action majeur pour accélérer les transitions, énergétique et environnementale en premier lieu, qui constitue une exigence impérative au regard des conséquences (économiques, sociales, environnementales). Que ce soit dans sa composante technologique, servicielle (économie de la fonctionnalité) ou organisationnelle à l'échelle d'un territoire, l'innovation doit permettre d'inventer les outils et de créer les conditions pour qu'ils soient mis en œuvre de la manière la plus efficace et à la bonne échelle, afin d'atteindre des objectifs nécessairement très ambitieux sur ces sujets.

Le territoire industriel de la métropole se compose de différents sites ou plateformes multi-filières : métallurgie, énergie, pétrochimie, chimie, cimenterie, aéronautique et mécanique, pour la plupart très émetteurs de gaz à effet de serre, créant ainsi des impératifs spécifiques en matière de décarbonation.

Le territoire métropolitain dispose également des ressources et compétences pour développer des énergies et des vecteurs énergétiques

³ « Soutenabilités! Orchestrer et planifier l'action publique », France Stratégie, Mai 202

décarbonés et alternatifs, à l'instar par exemple du Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives et de la Cité des Energies, ou encore du Technopôle de l'Arbois avec sa pépinière Cleantech. Pour aller dans ce sens, la Métropole a adopté une feuille de route Hydrogène le 15 avril 2021, mettant au cœur de sa stratégie la décarbonation de l'industrie et de la logistique avec 2 ambitions phares : être une Métropole exemplaire et booster la filière afin d'ancrer la chaîne de valeur et les emplois, tout en soutenant le déploiement de technologies innovantes. Elle soutient également l'innovation dans l'éolien off-shore flottant, la production de biogaz et biocarburants à partir d'algues ou des déchets, la capture, l'utilisation et le stockage de CO₂. Enfin, pour asseoir ces politiques, la Métropole s'est dotée d'un dispositif de soutien aux démonstrateurs préindustriels de la transition énergétique et de l'écologie industrielle pour un montant de 2 millions d'euros.

La mise en œuvre de ces démarches d'innovation visant à accélérer les transitions et la décarbonation du territoire ne peut s'envisager que de manière collective, tant ces enjeux sont systémiques et la bonne articulation de tous les outils et ressources idoines nécessaire pour apporter des réponses ayant un réel impact. C'est en ce sens que la Métropole entend soutenir et accompagner les démarches de co-construction territoriale favorisant les synergies industrielles comme par exemple Territoire d'Industrie, le projet SYRIUS et Provence Industry'Nov.

Projet Syrius Candidature ZIBAC

Provence Industry'Nov 2.0

- Action <u>collective engagée</u>: accompagner la labellisation et la mise en œuvre du projet « Syrius » en réponse à l'AAP ZIBaC (Zones industrielles Bas Carbone). Le projet, porté par l'association PIICTO, vise à constituer un collectif d'acteurs industriels pour organiser la décarbonation de l'industrie et placer le territoire sur une trajectoire ambitieuse en la matière. La Métropole, aux côtés de la Région, soutient et accompagne cette candidature sur un territoire allant de Fos Etang de Berre à Gardanne. Les travaux déjà engagés et liés au « Bassin Hydrogène Fos-Marseille » à l'initiative du pôle Capénergies ont été intégrés à la candidature ZIBaC, comme un volet spécifique.
- → Action <u>collective engagée</u>: Provence Industry'Nov 2.0. Dynamique collective pilotée par la Métropole, Provence Industry'Nov vise à accueillir et accompagner 10 à 15 porteurs de projets industriels et/ou innovants par an dans des domaines à fort potentiel de développement tels que l'écologie industrielle appliquée, la transition et l'efficacité énergétique, les biocarburants et la bioindustrie. Initiée en 2017, la 1^e phase s'est achevée en 2021. La 2^e phase va être lancée au 2nd semestre 2022.

Réussir la transition digitale

La transition digitale est une transformation profonde et rapide, qui bouscule et fait évoluer les modes de production, d'organisation, de consommation, d'interactions. La Métropole Aix-Marseille-Provence soutient l'essor et la diffusion de la filière numérique, véritable accélérateur de compétitivité pour l'économie métropolitaine. Au travers de son agenda du numérique, elle agit pour des infrastructures de connectivité performantes et maillant le territoire. Elle accompagne avec ses partenaires la transformation digitale de toutes les entreprises, les secteurs et les territoires. Elle accélère également sa propre transformation en expérimentant et en priorisant des solutions innovantes.

A travers ses compétences, la Métropole opère des services publics et des infrastructures de réseaux directement perfectibles par les préceptes de Smart City (réseaux de capteurs et internet des objets connectés), que ce soit par exemple la mobilité, les réseaux d'énergie et d'assainissement ou encore la gestion des déchets.

C'est pourquoi elle a engagé un programme spécifique en la matière, avec une première phase expérimentale (2020-2023) visant au déploiement d'infrastructures numériques, de réseaux de capteurs et de services numériques. Cette première phase doit permettre d'expérimenter les solutions au travers de différents cas d'usage. Au regard de leur évaluation, il sera possible d'envisager un déploiement à plus grande échelle sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans tous les domaines de compétence.

Move 2 Digital

Plateforme PRACCIS

- Action <u>engagée</u>, par les <u>acteurs de l'écosystème</u>: partant du constat que moins de 20 % des PME ont recours aux technologies numériques, le pôle SCS et Aix-Marseille Université ont aussi constitué un consortium associant Team Henri Fabre et l'UIMM, ainsi que les 8 pôles de compétitivité, autour du projet **Move2digital** afin de répondre à un appel à projet européen dénommé « Digital Innovation Hub ». L'ambition est d'accélérer la transformation numérique des entreprises et des administrations publiques en favorisant l'appropriation des technologies numériques (IA, cybersécurité, calcul de haute performance).
- Action <u>engagée</u> par <u>la Métropole et les acteurs de l'écosystème</u>: la plateforme **PRACCIIS** (Plateforme d'ACCélération à l'Intégration de l'Industrie du Futur en région Sud) de **Team Henri Fabre**, labellisée en juin 2021 par l'Etata pour ambition de transformer durablement les entreprises industrielles régionales et de les accompagner vers l'industrie du futur, pour mieux répondre aux enjeux de leurs marchés. La plateforme offrira gratuitement, pour tous les nouveaux clients, une phase de sensibilisation aux méthodes et technologies de l'Industrie du Futur, mais aussi à l'évolution des marchés économiques, des besoins des clients B2B ou B2C, de manière à aligner méthodes, technologies et perspectives économiques.

Stimuler la recherche et l'innovation des grands comptes publics et privés

- Stimuler l'innovation interne et les liens avec la recherche de la Métropole Aix-Marseille Provence

La Métropole met en œuvre un grand nombre de compétences structurantes pour le territoire (mobilité, aménagement urbain et planification, gestion des déchets et des réseaux d'eaux, assainissement, énergie, agriculture, ...) et dispose pour cela, avec la commande publique, d'un levier financier important. Elle doit utiliser ces compétences et ce levier pour répondre aux grands défis auxquels le territoire est confronté.

Les enjeux auxquels doit faire face la Métropole, en tant que collectivité, dans la mise en œuvre de ses compétences nombreuses et structurantes pour le territoire, sont de plus en plus complexes (multi-échelles, faisant appel à des expertises issues de plusieurs domaines scientifiques ou d'activité). Ainsi, de plus en plus fréquemment, l'action publique appelle la mise en œuvre de dispositifs et programmes transversaux.

Afin d'être à la hauteur de ces enjeux, et de viser une pertinence et une efficacité accrue de l'action métropolitaine, les directions métiers de la Métropole se doivent de recourir régulièrement :

- Aux compétences et savoirs mis à disposition par les acteurs de la recherche pour répondre aux défis qui lui sont posés;
- A l'innovation pour concevoir et développer outils et modalités de mise en œuvre de l'action publique les plus adaptés et pertinents.

Les projets développés en ce sens au sein de la collectivité constituent autant d'opportunité de développer de la transversalité entre services.

- Rapprocher et dynamiser la relation entre grands donneurs d'ordre et offreurs de solutions

Les grands donneurs publics et privés, de par leurs besoins et la capacité de levier que leur confère leur taille et leur poids financier sont des catalyseurs d'innovation importants pour les territoires. Les solutions se pensent et s'expérimentent souvent à petite échelle et l'empreinte des grands donneurs d'ordre peut constituer une opportunité concrète de les déployer à plus grande échelle afin de les expérimenter puis de démultiplier leurs effets. Dans le même temps, les entreprises innovantes sont à la recherche de marchés pour déployer leurs solutions. Le secteur public, notamment, peut représenter un marché important pour eux. Avec un budget d'investissement supérieur à 721 millions d'euros en 2021, la Métropole est ainsi le premier acheteur public du territoire.

Dès lors, il apparaît opportun de stimuler l'innovation en amont de l'acte d'achat et de connecter les besoins des donneurs d'ordre, publics comme privés, aux solutions offertes par les entreprises accompagnées par l'écosystème d'innovation. C'est l'un des objectifs poursuivis dans le dispositif PACTE PME, dont la mission vise à faciliter le rapprochement entre les grands groupes et les PME et de stimuler toutes les formes de coopérations entre elles : achat, innovation ouverte, export, montée en compétences, etc.

Les enjeux pour renforcer ces liens et atteindre les objectifs fixés ci-dessus, sont de plusieurs ordres.

- Ils relèvent tout d'abord de l'animation et de la structuration de la conversation entre les grands donneurs d'ordre, les offreurs de solutions et les structures d'appui à l'innovation. Ceci afin d'aider les premiers à exprimer leurs besoins et à sourcer les innovations pertinentes, les seconds à présenter et valoriser leurs solutions, et les derniers à soutenir ce lien de façon pérenne.
- Ils relèvent également de l'acculturation des élus et techniciens des collectivités publiques à l'innovation aux questions d'innovation, et, à l'inverse, d'une connaissance accrue de l'action publique et de son ingénierie par les entreprises innovantes.

Plateforme d'innovation métropolitaine

Meet-up Innov Provence Renforcer le recours de la Métropole à la recherche publique Programme de préfiguration Smart Métropole

- Action <u>engagée</u> par la <u>Métropole</u>: développer une plateforme d'innovation métropolitaine permettant de rapprocher donneurs d'ordre publics et privés et offreurs de solutions, afin de renforcer le recours à l'innovation, tant technologique que d'usage.

 Elle permet de publier des besoins métiers de la Métropole et de ses partenaires, sous la forme d'appels à innovation qui sont accessibles en ligne. 64 appels à innovation depuis septembre 2021/ Près de 800 réponses et 150 dossiers déposés en réponse aux appels /8 000 vues.
- → Action engagée par la Métropole: les « meetups Innov Provence. Pour prolonger la dynamique initiée avec la plateforme d'innovation, ces rencontres affinitaires visent à en relation des solutions innovantes et des problématiques concrètes porteuses d'innovation. Une première édition est prévue fin juin 2022 sur la responsabilité sociétale des entreprises et la qualité de vie au travail, une seconde aura lieu à l'automne sur l'économie circulaire.
- Action <u>engagée</u> par la <u>Métropole</u>: mise en œuvre d'un programme de préfiguration de la Smart Métropole. Développement d'une plateforme Smart City et réalisation de 6 cas d'usages dans le champ des compétences métropolitaines et du monitoring urbain environnemental: installation, déploiement et maintenance de capteurs; développement de services numériques finaux.
- → Action à engager à <u>court terme</u> par la <u>Métropole et les acteurs de l'ESR</u>: développer les collaborations entre les services de la métropole et les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Créer des points de contacts et d'animation de ces liens, mettre en lumière les leviers et outils mobilisables pour faciliter ces collaborations.

* S'affirmer comme un territoire intelligent et facilitant l'expérimentation

En premier lieu, Aix-Marseille-Provence souhaite se positionner sur le concept de territoire intelligent pour en faire un axe stratégique de son développement. Cette ambition est matérialisée par le programme de préfiguration de la Smart Métropole. Ce programme, engagé sur la période 2022-2025, va permettre le déploiement d'une plateforme numérique dédiée à l'internet des objets (IOT) et la réalisation de cas d'usage dans le champ des compétences de la métropole et du monitoring urbain environnemental. Une centaine d'équipements connectés (capteurs) vont être déployés afin d'optimiser les services rendus aux usagers et mesurer les impacts environnementaux sur le territoire (mesure de bruit, mesure de trafic vélo et piétons, qualité et niveau des eaux, ilots de chaleur urbains, éclairage intelligent...).

En second lieu, le soutien à l'innovation et au développement de grands projets de transformation numérique et de territoires intelligents requiert l'accès, pour les offreurs de solutions, à des terrains d'expérimentation. La connaissance des espaces utilisables à ces fins reste à parfaire, et les outils juridiques à utiliser doivent encore être définis. La Métropole dispose de foncier et de différents types d'espaces qui pourraient être utilisés à ces fins : technopôles, grands projets d'aménagements, espaces naturels, ports de plaisance, pôles d'échanges multimodaux...Plusieurs partenaires du territoire formalisent par ailleurs une offre d'expérimentation "Smart City" à agréger et valoriser (Lab 5G Orange Vélodrome, démonstrateur 5G Maritime de la SNEF, IOT Center de l'école des Mines de Gardanne...).

Il apparaît nécessaire de structurer l'approche pour que les solutions innovantes portées sur le territoire puissent y être expérimentées en conditions réelles. L'objectif étant que la Métropole et ses partenaires soient en mesure, à terme, de proposer aux porteurs de projets une offre de service territoriale en matière d'expérimentation, présentant les sites, un mode d'emploi, des conditions d'utilisation, des leviers juridiques et et une certaine agilité nécessaire à la décision et à l'action.

En troisième lieu, le lancement de challenges et concours d'innovation susceptibles de répondre à des grands défis territoriaux portés par la Métropole et ses partenaires constituerait un levier supplémentaire pour accélérer le recours à l'innovation et aux expérimentations. Ces challenges de l'innovation permettraient concrètement de financer la réalisation de preuves de concept (POCs) sur les sites d'expérimentation identifiés au préalable.

Pour ce faire, il convient de :

- Poursuivre la mise en œuvre du programme de préfiguration de la Smart Métropole.
- Identifier des sites pour la mise en œuvre d'expérimentations.
- Formaliser une offre de service en la matière (convention type de mise à disposition des sites).
- Définir le cadre juridique, les moyens et la gouvernance nécessaire au lancement de challenges d'innovation.

Certains acteurs du territoire ont par ailleurs développé une offre et des outils en matière d'expérimentation et d'innovation urbaine. C'est également l'un des objectifs l'écosystème que d'accompagner et de faciliter leur déploiement. A l'image de ce que propose Euroméditerranée par exemple.

Programme de préfiguration Smart Métropole Travail sur les verrous juridiques et financiers à lever ldentification des sites d'expérimentation Faciliter le déploiement des innovations urbaines proposées par les acteurs de l'écosystème

- → Action de la Métropole, à moyen terme : poursuivre la mise en œuvre du programme de Préfiguration de la Smart Métropole
- Action de la <u>Métropole</u>, à <u>moyen terme</u>: recenser et caractériser les grands sites sur lesquels peuvent être déployées les expérimentations; agréger les démarches engagées par les partenaires du territoire.
- Action de la <u>Métropole</u>, à <u>moyen terme</u>: préciser les conditions juridiques et financières au lancement de challenges d'innovation.
- Action des acteurs de l'écosystème déjà engagée : à l'image des outils et actions mis en place par Euroméditerranée : permis d'innover, réseau EMUL (Euroméditerranée Metropolitan Urban Lab), concours Med'Innovant,

D. Faire rayonner les capacités d'innovation du territoire

L'écosystème métropolitain de l'innovation est remarquable de par sa richesse et sa densité. Il peine cependant parfois à porter un message global, univoque, sur les ressources dont il dispose et le positionnement des différents acteurs, ce qui affecte sa lisibilité pour les entrepreneurs songeant à implanter et développer leur projet d'innovation sur le territoire.

C'est pourquoi un groupe de travail dédié a mené une réflexion collective portant sur le « positionnement marketing de la métropole en matière d'innovation ». Ce travail s'est poursuivi depuis dans l'objectif de se donner les moyens de mettre en exergue les ambitions partagées et les éléments collectivement perçus comme différenciant qu'il apparaît pertinent de valoriser.

Il s'agit en effet pour le territoire et ses acteurs d'être en capacité de porter collectivement un même positionnement, de faire le récit des dynamiques à l'œuvre au sein de l'écosystème et de valoriser sa trajectoire, pour, in fine, assumer cette ambition de « s'affirmer territoire d'innovation et d'expérimentation d'ambition européenne ».

* Affirmer le positionnement marketing du territoire en matière d'innovation

La métropole et les acteurs de l'écosystème sont donc dans une phase de construction de ce positionnement et de sa déclinaison

pour les différentes cibles identifiées. Ceci afin de mettre en œuvre des stratégies dédiées et de porter les messages associés. Le positionnement global retenu recouvre une double dimension :

- Aix-Marseille Provence est la 1ère métropole de France après Paris. Cette position induit des « impératifs » pour le territoire et ses acteurs : elle doit se refléter dans une stratégie à la fois ambitieuse et au niveau des standards internationaux. Il s'agit donc ici d'assumer un positionnement de « challenger » de Paris en matière d'innovation.
- La position géostratégique du territoire métropolitain à l'interface des mondes africains, méditerranéens et européens, les liens multiples et historiques de Marseille avec ces espaces, les dynamiques et la densité d'un écosystème déjà en partie engagé dans des collaborations avec les pays concernés, font d'Aix-Marseille Provence un véritable « Hub Europe-Méditerranée-Afrique » en puissance.

Le travail collectif a également permis d'avancer sur la définition de grandes cibles et de segment spécifiques à viser pour chacune d'entre elles :

- Les grands comptes locaux, notamment les industriels ;
- Les institutionnels et les investisseurs :
- Les talents, et plus spécifiquement les CEO, la jeunesse formée et la jeunesse à former ;
- Les entreprises innovantes offreuses de solutions, endogènes et exogènes.

Pour chacune d'entre elles, des objectifs ont été fixés et des messages ou promesses à leur adresser définis.

La priorité étant la création d'une identité et d'une bannière communes, le choix a été fait de rattacher la communication à porter collectivement par les acteurs du Club Innov' Provence à **la marque One Provence**. Ceci doit permettre d'avoir un discours unifié sur l'attractivité du territoire en matière d'innovation et de faire en sorte que tous les acteurs puissent communiquer ensemble avec des messages et un support partagé.

Ce rattachement à la marque permettra également de mettre en avant des caractéristiques de l'écosystème d'innovation directement liées à ce qui fait l'essence de la marque One Provence : un écosystème riche et dense qui garde une dimension humaine ; une métropole du Sud, originale et authentique, territoire de possibles ; un territoire pour les créatifs, les aventuriers et les défricheurs ; une qualité de vie qui permet de trouver réel équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ;

Les éléments de communication ainsi définis doivent ainsi permettre à la Métropole et à tous les acteurs de porter un discours commun et construit sur l'attractivité du territoire en matière d'innovation lors des grands événements internationaux auxquels ils participent.

Précision du positionnement / des cibles et des messages

Réalisation d'un Kit de communication partagé

Délégation MAMP à Vivatech /CES

- Action <u>engagée</u> pilotée par la <u>Métropole</u>: Décliner le positionnement « challenger de Paris / Hub de l'innovation Europe-Afrique » sur chacune des cibles et des segments identifiés.
- → Action engagée pilotée par la Métropole: constituer, accompagner et promouvoir des délégations sur les événements nationaux et internationaux les plus prestigieux en matière d'innovation: Vivatech, CES Las Vegas, Ces actions de représentation relèvent également de l'investissement des structures d'appui à l'innovation que la Métropole peut accompagner dans ce cadre.
- → Action <u>engagée</u> pilotée par la <u>Métropole</u>: réaliser un kit de communication avec différents supports de promotion de l'écosystème d'innovation métropolitain, utilisable par chacun des acteurs.
- Action engagée pilotée par la Métropole avec ses partenaires : déployer une approche marketing spécifique pour les filières d'excellence (ex lancé sur la Healthtech.)

* Candidature au concours européen « iCapitale »

La Commission européenne récompense chaque année les villes et métropoles dotées d'écosystèmes d'innovation inclusifs en décernant le Prix de la Capitale européenne de l'innovation. Ce prix identifie les écosystèmes urbains qui relient citoyens, secteur public, universités et entreprises afin de stimuler l'innovation. Il a notamment vocation à accompagner villes et métropoles pour relever les défis sociétaux pertinents et en renforçant leur résilience urbaine.

Au vu des caractéristiques et des atouts de l'écosystème évoqués précédemment, que cette feuille de route partagée a pour objectif d'affirmer et de renforcer, la Métropole a décidé de présenter la candidature du territoire à ce prix pour l'édition 2022.

Un succès constituerait en effet un important levier potentiel d'attractivité et une reconnaissance européenne de la qualité des politiques métropolitaines en matière d'innovation. Il représenterait également un vecteur clé doté de ressources significatives pour mobiliser et structurer les différentes composantes de l'écosystème autour d'un programme d'actions concrètes et positives.

La candidature métropolitaine, construite à partir d'un grand nombre d'entretiens (interne métropole et partenaires), positionne le territoire comme le hub méditerranéen d'une innovation au service des citoyens et nourrie par les contrastes et la diversité qui caractérisent le territoire. Avec l'objectif affirmé d'inventer et de développer un modèle de « métropole des possibles ». Avec une stratégie de création de ce modèle qui se décline autour de 5 briques complémentaires :

- **Expérimentation**: montrer la capacité du territoire à mobiliser des solutions innovantes dans l'exercice des politiques publiques pour répondre aux grands défis ;
- Accélération: mobiliser les acteurs et les outils pour une accélération tout au long du parcours, et stimuler l'innovation par le besoin territorial.
- Construction d'écosystème : permettre le passage de l'innovation spontanée à un écosystème structuré, gouverné, pérenne ;
- **Expansion**: partager, dupliquer et répliquer expérience et vision de la métropole des possibles à différentes échelles, depuis le territoire métropolitain lui-même, par l'ouverture sur l'ouverture du territoire sur l'Europe et l'Afrique;
- Vision innovante de la ville : Donner une vision prospective de la Métropole en tant que ville innovante méditerranéenne durable

Le dossier de candidature, conçu autour d'une trame narrative qui promeut une "Innovating Diversity", permet de mettre en avant une masse critique de projets en lien avec les thématiques d'inclusion sociale et de transition écologique (l'Epopée, Coco Velten, Foresta, ...), un réseau dense de tiers lieux et un foisonnement d 'initiatives visant à révéler les talents des quartiers Nord (le Carburateur, le Cloître, ...), les acteurs phares et lieux emblématiques de l'écosystème (CISAM, Technopole de l'Arbois, Accélérateur M, Marseille Innovation, Aix Marseille French Tech...) ainsi que les projets en faveur d'un modèle de ville méditerranéenne durable, qui se multiplient (Euroméditerranée, Cité de l'agriculture, ...).

Candidature au concours européen iCapitale

→ Action <u>engagée</u> par la <u>Métropole</u>: constituer, déposer et promouvoir le dossier de candidature du territoire au titre de « Capitale européenne de l'innovation ».